

Ville de MARQUISE

**Compte rendu succinct de la séance de conseil municipal du 18 avril 2019**  
**à 19 heures au château Mollack**

**Secrétaire de séance** : Daniel VINCENT

**Étaient présents** : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Daniel ANDRIEU, Serge ALEXANDRE, Fabien DUTRIAX, Nathalie MOREAU, Pierre DELLIAUX, Cyril DUMOULIN, Nadège DEFACHELLES, Tony WASSELIN, Sylvie D'HAILLICOURT, Sophie ROUGEMONT, Sophie MONTIGNY, Marie-Paule CARBONNIER, Jean-Luc WACQUET, Christine WASSELIN, Jean-René BRACQ, Jean-Marc BEN, Laurence PRACHE, Eitel ETEKI

**Excusés ayant délégué leur mandat** : Eric DEVIN à Jean LACROIX, Stéphanie RINGOT à Nathalie MOREAU, Marie-Claude DUTERTE à Sylvie DEROUETTE, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Corinne CLAVIEZ à Sophie MONTIGNY

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2019**

Adopté à 27 voix pour – 1 abstention, M. Dutriax

**FINANCES**

1) **Compte de gestion 2018**

Considérant que le compte de gestion établi par Madame la comptable du Trésor est conforme au Compte Administratif de la Commune, il est approuvé par l'Assemblée à l'**unanimité**.

2) **Compte administratif 2018**

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Jean LACROIX, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal dressé par lui, qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice :	5 168 555.77 €
Dépenses de l'exercice :	4 812 263.97 €
Résultat de l'exercice : (excédent)	356 291,80 €
Report de l'exercice 2017 (excédent)	985 587.39 €
Résultat total de fonctionnement (excédent)	1 341 879.19 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice :	1 875 554.09 €
Dépenses de l'exercice :	2 668 991.30 €
Résultat de l'exercice : (déficit)	- 793 437.21 €
Report de l'exercice 2017 (excédent)	933 808.78 €
Résultat total investissement (excédent)	140 371.57€

Les restes à réaliser sur les programmes ouverts et non réalisés à la clôture de l'exercice, s'élèvent en dépenses à 335 723.32 € et en recettes à 547 450.47 €

Le résultat budgétaire de l'exercice 2018 laisse apparaître un excédent global de clôture de 1 693 977,91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif 2018 du budget principal.

### **3) Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des voix (21 voix pour, 7 contre, groupe « Ensemble, agir pour tous », 1 abstention – M. Dutriaux), décide d'affecter au budget primitif 2019 :

En section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes de fonctionnement : 964 008,70 €

En section d'investissement

Compte 001 – recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) : 140 371,57 €

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 377 870,49 €

### **4) Fixation des taux d'imposition 2019**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition
- fixe les taux applicables pour 2019 aux bases d'imposition comme suit :
  - Taxe d'habitation : 25,13
  - Foncier bâti : 14,87
  - Foncier non bâti : 42,15
  - CFE : 22,03

### **5) Emprunt auprès de la Banque Postale pour la réhabilitation énergétique et l'extension de la salle de sport.**

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale, d'un montant de 418 800€ au taux fixe de 1.26 %, le montant des intérêts, soit 41 494,46 € étant pris en charge par la FDE62 qui s'engage à verser cette somme dès le début des travaux de réhabilitation énergétique de la salle de sport.

### **6) Budget primitif 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (21 voix pour, 7 contre, groupe « ensemble, agir pour tous » et 1 abstention, M. Dutriaux) adopte le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 753 139,92 €

- Section d'investissement : 2 994 276,65 €

Soit un budget global de 8 747 416,57 €

### **7) Vote de la subvention 2019 pour le fonctionnement du CCAS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote une subvention de 20 000 euros pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

### **8) Subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote l'attribution des subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique selon le tableau ci-dessous.

<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>	<i>Tiers</i>	<i>Montant</i>
AMICALE LAIQUE MARQUISE	10 100	ACTISHOP	200
ASSO SPORT COLLEGE J. ROSTAND	400	UN ENFANT DANS LE CIEL	4 500
ASSO SPORTIVE LP DES 2 CAPS	150	AVIJ62	150
TENNIS DE TABLE	4 500	AMIS DE L'ORGUE	1 000
CYCLO TOURISME MARQUISE	1 350	AMPPMA	500
HOA SON VO DAO	600	PECHEURS DU CANTON DE MARQUISE	200
JUDO DES 2 CAPS	1 000	CLUB RENCONTRE ET AMITIE	1 700
LA BOULE MARQUISIENNE	200	DEVOIR DE MÉMOIRE	400
ARCHERS	1000	DONNEURS DE SANG	100
PATRIOTE	3 500	ESPOIR	300
LUTTE	1 000	FABRIQUE DE THEATRE	2 000
MARQUISE ATHLETISME	10 500	FIL MARQUISIEN	200
MARQUISE CLUB TRIATHLON	500	GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUES DES 2 CAPS	150
MARQUISE DANSE	150	LYRE MARQUISIENNE	9 000
RANDONNEURS PEDESTRES	300	MARQUISE ON THE ROCK	400
2 CAPS AERO	350	PIQUE ET PRESSE	2 800
SPORTING CLUB	2 300	SECOURS POPULAIRE	150
USEP0001	400	TAROT CLUB DES 2 CAPS	150
US MARQUISE	12 000	TROUPE VA TRES BIEN	500
VOLANT DES 2 CAPS	1 500	VIE LIBRE	150
VTT CLUB	3 000	CDIFF	3 309
ACPG	350	COMPTAGNIE L'HOMME ET LA FEMME DEBOUT	4 216
BOUGE TON QUARTIER	500	SAPEURS POMPIERS	500
CAP MOBIL	4 000		

#### 9) Convention avec l'AAEPM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** approuve les termes d'une convention entre la commune de Marquise et l'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise qui détermine les conditions dans lesquelles la commune apporte son aide à l'association pour organiser et encadrer des chantiers d'insertion, dont le montant s'élève à 17 030 €

#### 10) Participation des établissements d'enseignement privés et du lycée des deux Caps aux frais de fonctionnement des équipements sportifs municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide de demander aux établissements scolaires privés et au lycée des 2 Caps utilisant les installations sportives de la commune, une participation aux frais de fonctionnement, calculée en fonction du temps d'occupation, sur l'exercice précédent.

**11) Demande de subvention dans le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention régionale de 13 853 € dans le cadre de l'action « Au cœur des jardins vertueux ».

L'action a pour objectif de développer les jardins partagés derrière la maison citoyenne et sur un terrain mis à disposition par le bailleur social, avec les habitants du quartier du Mieux-être dans le but de créer une dynamique culturelle autour des jardins et de les utiliser lors des ateliers cuisine de la politique de la ville.

**12) Suppression de postes**

Vu l'avis du comité technique en date du 09 avril 2019,

Considérant la nécessité de supprimer des postes suite aux avancements de grade et départs à la retraite,

Considérant les nécessités de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la suppression des six emplois suivants :

1 Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

1 Agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

2 adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

2 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

**La séance est levée à 20 h 05**

Marquise, le 24 avril 2019

Le Maire  
Bernard EVRARD

